

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats
 Code du produit : 47220
 Type de produit : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)
 autorisation : CHZN5747

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
 Utilisation de la substance/mélange : Répulsifs et appâts

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Martec Handels AG
 Samstagenstrasse 45
 8832 Wollerau
 Schweiz
 T +800 1999 8832, F +41 44 783 95 49
info@martec.swiss, martec.swiss

Distributeur

Martec Europa GmbH
 Turmstrasse 11
 78467 Konstanz
 Deutschland
 T +800 1999 8832
info@martec.swiss, www.martec.swiss

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Allemagne	Giftinformationszentrum-Nord der Länder Bremen, Hamburg, Niedersachsen und Schleswig-Holstein (GIZ-Nord) Universitätsmedizin Göttingen - Georg-August-Universität	Robert-Koch Straße 40 37075	+49 (0) 551 19240	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Phrases EUH : EUH208 - Contient linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol(78-70-6), Linalyl acetate(115-95-7), GERANIOL(106-24-1), EUCALYPTOL(470-82-6). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Traduction manquante pour : Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluée conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-piperidinecarboxylic acid, 2-2-(hydroxyethyl)-,1-methylpropylester	N° CAS: 119515-38-7 N° CE: 423-210-8 N° REACH: 01-0000016971-65 0000	2,5 – 3,5	Eye Irrit. 2, H319
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 N° Index: 603-235-00-2	< 1	Skin Sens. 1B, H317
Linalyl acetate	N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4 N° REACH: 01-2119454789-0019	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
GERANIOL	N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1 N° Index: 603-241-00-5 N° REACH: 01-2119552430-49	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
EUCALYPTOL	N° CAS: 470-82-6 N° CE: 207-431-5	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Concentrations limites spécifiques aux substances

Linalool oral : ATE = 2790 mg/kg PC

Géranol oral : ATE = 3600 mg/kg PC

Eucalyptol oral : ATE = 2480 mg/kg PC

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
Autoprotection du secouriste : Les secouristes seront équipés d'équipements de protection individuelle adaptés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Suisse

- Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166)

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains

Type	Material	Permeation	Épaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc au butyle	6 (> 480 minutes)		3 (> 0.65) />	

Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Pas disponible
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: < 1
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7)

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

1-piperidinecarboxylic acid, 2-2-(hydroxyethyl)-,1-methylpropylester	
DL50 orale	4743 mg/kg de poids corporel
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (78-70-6)	
DL50 orale rat	2790 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Remarks on results: other., 95% CL: 2440 - 3180
DL50 cutanée lapin	5610 mg/kg de poids corporel: Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), 95% CL: 3578 - 8374
Linalyl acetate (115-95-7)	
DL50 orale rat	> 9000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Remarks on results: other:
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
GERANIOL (106-24-1)	
DL50 orale rat	3600 mg/kg de poids corporel <Übersetzung fehlt für: Animal: rat, 95% CL: 2840 - 4570 />
DL50 orale	3600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel: Animal: rabbit
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
GERANIOL (106-24-1)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (78-70-6)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel: Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Linalyl acetate (115-95-7)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
GERANIOL (106-24-1)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel: Animal: rat, Guideline: other., Guideline: other:
EUCALYPTOL (470-82-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other., Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPPTS 870.3150 (90-Day Oral Toxicity in Non-rodents)
Danger par aspiration	: Non classé
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (78-70-6)	
Viscosité, cinématique	5191,86 mm ² /s

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

1-piperidinecarboxylic acid, 2-2-(hydroxyethyl)-,1-methylpropylester	
CL50 - Poisson [1]	173 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 103 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:
CE50 72h - Algues [1]	71,5 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	87,3 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	50 mg/l Test organisms (species): Duration: '21 d'

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (78-70-6)	
CL50 - Poisson [1]	27,8 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	59 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	88,3 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [2]	156,7 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Linalyl acetate (115-95-7)	
CL50 - Poisson [1]	11 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio
CE50 - Crustacés [1]	59 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	13,1 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

GERANIOL (106-24-1)	
CL50 - Poisson [1]	≈ 22 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CL50 - Poisson [2]	≈ 22 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	10,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	13,1 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	3,77 mg/l
ErC50 algues	13,1 mg/l
NOEC chronique poisson	10 mg/l

EUCALYPTOL (470-82-6)	
CL50 - Poisson [1]	57 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

EUCALYPTOL (470-82-6)	
CE50 72h - Algues [1]	> 74 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 74 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
1-piperidinecarboxylic acid, 2-2-(hydroxyethyl)-,1-methylpropylester	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (78-70-6)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Linalyl acetate (115-95-7)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
GERANIOL (106-24-1)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Biodégradation	86 % 28 d
EUCALYPTOL (470-82-6)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1-piperidinecarboxylic acid, 2-2-(hydroxyethyl)-,1-methylpropylester	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,23: Source: HSDB
GERANIOL (106-24-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,6

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Traduction manquante pour : Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement UE 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Allemagne

- Restrictions en matière d'emploi : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).
- Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
- Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : N'est pas répertorié dans l'ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ACGIH	American Conference of Government Industrial Hygienists
ADN	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ETA	<Übersetzung fehlt für: Acute Toxicity Estimate />
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
BOD	Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)
N° CAS	Chemical Abstract Service number
CLP	Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
COD	Demande chimique en oxygène (DCO)
CSA	Évaluation de la sécurité chimique
DMEL	Derived Minimal Effect level

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Abréviations et acronymes:	
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	European Community number
CE50	Median effective concentration
PE	Endocrine disruptor
EN	European Standard
CED	Catalogue Européen des Déchets
CIRC	International Agency for Research on Cancer>
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
CL50	Median lethal concentration
LD50	Median lethal dose
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
Log Kow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)
Log Pow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
MAK	maximum workplace concentration
NOAEC	No-Observed Adverse Effect Concentration
NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level
NOEC	No-Observed Effect Concentration
N.O.S.	Not Otherwise Specified
OCDE	Organisation for Economic Co-operation and Development
VLE	Occupational Exposure Limit
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI	Équipements de protection individuelle
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d' épuration
FT	Fonction technique
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Median Tolerance Limit
TWA	Time Weighted Average
COV	Volatile Organic Compounds
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
UFI	Identifiant unique de formulation

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Optipet Spot on ANTIPARASITE pour chats

Fiche de données de sécurité

Traduction manquante pour : conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208	Contient linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol(78-70-6), Linalyl acetate(115-95-7), GERANIOL(106-24-1), EUCALYPTOL(470-82-6). Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit